



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE VIEUX-FORT

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION D'INSTALLATION  
DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL  
DU DIMANCHE 22 MARS 2026**

**SEANCE ORDINAIRE**



Date de la convocation : **Mardi 17 mars 2026**

**L'an deux mille vingt-six, le dimanche vingt-deux mars à neuf heures**, le Conseil municipal de la commune de Vieux-Fort s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). La séance était présidée par **Mme MONTHOUEL Claudine**, agissant en vertu d'une procuration de **M. ANDRÉ Héric**, maire sortant.

**Effectif du Conseil : 19**

**Présents : 18**

**Absents :**

**Procurations : 1**

**ETAIENT PRÉSENTS** : M. PLANTIER Emile Rolland ; Mme SAMUEL ép. DAVID Linda, M. MARTINE Willy ; Mme BOGAT ép. MARCIN Jennifer ; M. CARRIERE Ruddy ; Mme RENIER Stéphanie ; M. GILLES Martias ; Mme JOSPITRE Suzy ; M. BOURGEOIS Teddy ; Mme GERAN ép. LAURENT Karine ; M. RENIA Rony ; Mme JOSPITRE Kétie ; M. DUPUY Jules ; Mme GUILLAUME Mélissa ; M. MORVAN Manuel ; Mme MONTHOUEL Claudine ; M. JULIA Jocelyn ; Mme RENIA BOURGEOIS Kessy

**ABSENT(S) AYANT DONNÉ(S) PROCURATION:**  
M. ANDRE Héric (*procuration donnée à Mme MONTHOUEL Claudine*)

**Début de séance: 9h00**

En début de séance, avant l'installation du nouveau conseil municipal, **Mme MONTHOUEL Claudine** a annoncé que Monsieur ANDRÉ Héric, s'excusait de son absence et lui avait remis sa procuration.

Désignée pour remplacer le maire sortant en vertu de cette procuration, **Mme MONTHOUEL Claudine**, a ensuite procédé à l'appel des membres du Conseil municipal et les a déclarés installés dans leurs fonctions, qu'ils soient présents ou absents.

Le membre le plus âgé du Conseil municipal, **M. GILLES Martias**, a pris la présidence de l'assemblée conformément à l'article L.2122-8 du CGCT et a procédé à l'élection du maire.

Le Conseil municipal a désigné **Mme ALEXIS Armande** et **Mme DUPUY PIERRE Steffy** en qualité d'assesseures pour le scrutin.

En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT relatif à la désignation d'un secrétaire de séance parmi les membres du Conseil municipal, **Mme GUILLAUME Mélissa** a été nommée à cette fonction, qu'elle a acceptée. Cette désignation a été approuvée par l'ensemble des membres présents.

**M. PLANTIER Émile Rolland** s'est porté candidat à la fonction de maire.

Chaque conseiller municipal a reçu un bulletin blanc ainsi qu'un bulletin portant le nom du candidat.

À l'appel de son nom, chaque membre de l'assemblée s'est présenté devant l'urne et a signé la feuille d'émargement.

À l'issue du scrutin, la secrétaire, sous le contrôle des assesseurs, a procédé au comptage et au dépouillement des bulletins.

Le nombre de bulletins trouvés dans l'urne s'élevait à 19, correspondant au nombre de conseillers municipaux.

Au premier tour de scrutin, les résultats étaient les suivants :

<u>Nom et Prénom du candidat</u>	<u>Suffrage obtenus</u>	<u>Suffrages blancs</u>	<u>Suffrages nuls</u>
<b>PLANTIER Émile Rolland</b>	<b>15 (quinze)</b>	4 (quatre)	0 (zéro)

**M. PLANTIER Émile Rolland** a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

À son initiative, le **maire** a désigné sa cousine et son frère pour procéder à la remise et au port de son écharpe, puis a donné lecture d'un discours de remerciement adressé à la population.

Le Maire a poursuivi la séance en informant l'assemblée d'une modification de l'ordre du jour du Conseil, précisant l'ajout de la lecture de la charte de l'élu local en tant que nouveau point.

Le nouvel ordre du jour se décline comme suit :

**Ordre du jour de la réunion d'installation du nouveau conseil municipal :**

1. Installation du conseil municipal
2. Election du Maire
3. Détermination du nombre d'adjoints
4. Election des adjoints au Maire
5. **Lecture de la Charte de l'élu local (nouveau point)**

Le nouvel ordre a été accepté à l'unanimité par l'ensemble du Conseil.

Le Maire est passé à la lecture et à la signature de la charte de l' élu local par les élus municipaux.

Sous sa présidence, le Conseil municipal a ensuite été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le nombre d'adjoints a été fixé à **5 (cinq)**, conformément aux articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, qui prévoient un effectif maximal équivalant à 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit **(5) cinq adjoints** pour un conseil composé de **19 (dix-neuf) membres**.

Une liste de candidats a été présentée, respectant l'alternance entre les sexes, comme suit :

**1- Mme SAMUEL ép. DAVID Linda**

**2- M. MARTINE Willy**

**3- Mme BOGAT ép. MARCIN Jennifer**

**4- M. CARRIERE Ruddy**

**5- Mme RENIER Stéphanie**

**Liste proposée au Conseil Municipal du 22 mars 2026**

Le Maire a constaté qu'**(1) une** liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Chaque membre de l'assemblée s'est vu distribué un bulletin blanc et un bulletin comportant la liste susmentionnée.

Sous le contrôle du bureau préalablement désigné, le maire a organisé l'élection des adjoints.

**A l'issu du scrutin**, la secrétaire, sous le contrôle des assesseurs, a procédé au comptage et au dépouillement des bulletins.

Le nombre de bulletins recueillis dans l'urne s'élevait à 19, correspondant au nombre de conseillers municipaux.

Au premier tour de scrutin, les résultats étaient les suivants :

<b><u>Nom et Prénom du candidat placé en tête de liste</u></b>	<b><u>Nombre de suffrages obtenus</u></b>	<b><u>Nombre de suffrages blancs</u></b>	<b><u>Nombre de suffrages nuls</u></b>
<b>Mme SAMUEL ép. DAVID Linda</b>	<b>14 (quatorze)</b>	<b>5 (cinq)</b>	<b>0 (zéro)</b>

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste. Ils ont pris rang dans l'ordre de présentation de celle-ci, tel que mentionné à la page 2 du procès-verbal.

**Mme SAMUEL ép. DAVID Linda, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire**, a reçu son écharpe des mains de son époux.

**M. MARTINE Willy, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire**, s'est vu remettre son écharpe par son fils.

**Mme BOGAT ép. MARCIN Jennifer, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire**, a reçu son écharpe de sa fille et son époux.

**M. CARRIERE Ruddy, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire**, s'est vu remettre son écharpe par son épouse et son père.

**Mme. RENIER Stéphanie, 5<sup>ème</sup> adjointe au Maire**, a reçu son écharpe de ses frères.

Enfin, **M. PLANTIER Emile Rolland** a souhaité que son insigne de maire lui soit remis par son épouse. Il a exprimé sa reconnaissance et a exposé à la population ses objectifs pour cette nouvelle mandature.

**Mesdames MONTHOUEL Claudine (conseillère municipale) et RENIA BOURGEOIS Kessy (conseillère municipale)** ont quitté la séance à 10h47, accompagnées de **M. JULIA Jocelyn (conseiller municipal)**.

Le Maire a poursuivi la séance en invitant ses adjoints ainsi que la population à prendre la parole.

Les adjoints ont ensuite exprimé leurs remerciements à la population.

Plusieurs administrés volontaires, notamment Messieurs ROCHEMONT Evariste Gervais, M. SAMUEL François et M. CARRIERE Roger ont partagé leur satisfaction quant aux résultats des élections municipales et communautaires de 2026 ainsi qu'à cette investiture.

Chacun a partagé un souvenir de son parcours politique avec **M. PLANTIER Émile Rolland**, proclamé maire à l'issue de ce Conseil.

La séance d'installation du nouveau Conseil Municipal s'est close, le 22 mars 2026 à 11 heures 47 minutes.

Le Maire,



**Rolland PLANTIER**

La secrétaire de séance,

**Mélissa GUILLAUME**